**DOSSIER DE CONSULTATION / TERMES DE RÉFÉRENCE**

**(Procédure de mise en concurrence/ Contrat-cadre)**

**Achat de services relatifs à la production et au développement d’une plateforme en ligne au profit de la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) en Tunisie**

Ce contrat s’inscrit dans le cadre du « Projet d’Appui aux Instances Indépendantes en Tunisie (PAII-T) », cofinancé par l’Union européenne et le Conseil de l’Europe et mis en œuvre par ce dernier. Ce Programme vise à accompagner la mise en place des instances indépendantes en Tunisie prévues par la constitution de 2014 ainsi que d’autres instances indépendantes non-constitutionnelles et à leur apporter l’appui technique, financier et logistique nécessaire dans l’exercice de leurs mandats et de leurs attributions statutaires en toute indépendance. Une composante du projet se concentre sur l’appui à la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) en particulier au travers de la fourniture d’un centre de ressources et de formation en ligne sur la régulation, l’auto-régulation et l’éducation aux médias et à l’information au profit de la HAICA

Dans ce contexte, le Conseil de l’Europe recherche cabinet d’expertise spécialisé dans le développement de systèmes d’information) pour le développement et la production d’une plateforme/centre de ressources et de formation sur la régulation, l’auto-régulation et l’éducation aux médias et à l’information.

La HAICA sera le bénéficiaire final de la plateforme développée au titre du présent contrat.

1. RÈGLEMENT DE L’APPEL D’OFFRES

Cette procédure d’appel d’offres entre dans le cadre d’une procédure de mise en concurrence. **En vertu de l’arrêté no 1395 du Secrétaire Général du Conseil de l’Europe sur les procédures du Conseil de l’Europe en matière d’achats[[1]](#footnote-2), l’Organisation invitera à soumissionner trois fournisseurs potentiels au moins pour tout achat d’un montant compris entre 2 000 € (ou 5 000 € pour les services intellectuels) et 55 000 € HT.**

Cette procédure d’appel d’offres spécifique vise à conclure un **contrat-cadre** pour la fourniture des livrables décrits dans l’acte d’engagement (voir ci-joint). Les offres sont réputées valides pendant 120 jours calendaires à compter de la date limite de soumission. Les soumissionnaires seront sélectionnés après évaluation des critères précisés ci-après. Tous les soumissionnaires seront informés par écrit des résultats de la procédure.

Le soumissionnaire doit être une personne morale

Les offres seront envoyées **uniquement par courrier électronique** (pièces jointes comprises) **à l’adresse électronique figurant dans le tableau ci-dessous, en indiquant la référence suivante en objet : Offre-Fourniture de prestations intellectuelles centre de ressources\_ HAICA.** Les offres envoyées à une autre adresse électronique **seront rejetées.**

Les informations générales et les coordonnées de contact pour cette procédure figurent sur la présente page. En cas de question, nous vous invitons à utiliser les coordonnées du Conseil de l’Europe indiquées ci-dessous. **Toute question doit être adressée au moins 5 (cinq) jours ouvrables avant la date limite de soumission des offres et exclusivement à l’adresse électronique ci-dessous, en indiquant la référence suivante en objet : Offre-Fourniture de prestations intellectuelles centre de ressources HAICA**

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet de la procédure d’achat ►** | Fourniture de prestations intellectuelles sous forme de consultance pour la réalisation d’une mission d’expertise pour la mise en place d’un centre de ressources et de formation en ligne sur la régulation, l’auto-régulation et l’éducation aux médias et à l’information au profit de la HAICA |
| **Projet ►** | « Projet d’Appui aux Instances Indépendantes en Tunisie » (PAII-T) à travers sa composante 4 |
| **Type de contrat ►** | Contrat-cadre  |
| **Durée ►** | Jusqu’au 31/12/2021 |
| **Date limite pour la soumission des offres ►** | **17/04/2021** |
| **Adresse e-mail pour l’envoi des offres ►** | **hela.rezouga@coe.int** |
| **Adresse e-mail pour l’envoi de questions ►** | roberta.battista@coe.int ; ikram.ben-sassi@coe.int |
| **Date prévisionnelle de mise en œuvre ►** | 22/04/2021 |

1. LIVRABLES ATTENDUS

*Contexte du projet*

Le projet de la mise en place d’un centre de ressources et de formation / plateforme numérique en ligne sur la régulation, l’auto-régulation et l’éducation aux médias et à l’information au profit de la HAICA vise à la sensibilisation et à la diffusion des notions générales de la régulation en Tunisie tout en couvrant les nouvelles avancées dans le domaine. Les exigences techniques liés à la réalisation du projet sont décrites dans les spécifications techniques (Annexe1).

*Types de livrables attendus*

Le Conseil de l’Europe recherche un prestataire de services possédant une expertise spécifique en développement de sites web pour appuyer la mise en œuvre du projet.

On estime à ce jour que le présent contrat couvrira jusqu’à 4 activités, à exécuter d’ici au 31/12/2021. Cette estimation est donnée à titre indicatif uniquement. Elle ne saurait constituer un quelconque engagement contractuel de la part du Conseil de l’Europe. Elle pourra en outre être revue à la hausse ou à la baisse en fonction de l’évolution des besoins de l’Organisation. **Le coût total (cumulé) du contrat ne dépassera en aucun cas 55 000 EUR (HT).**

Le Conseil passera commande (voir section D ci-après consacrée à la procédure de passation de commandes) de livrables spécifiques similaires à ceux répertoriés ci-dessus, sous réserve qu’ils correspondent aux besoins de mise en œuvre du projet et relèvent du domaine de compétences du prestataire retenu. Outre les commandes passées en fonction des besoins, le prestataire communiquera avec le Conseil à intervalles réguliers, de sorte à établir un échange continu d’informations relatives à la mise en œuvre du projet. Il signalera par exemple au Conseil, pendant l’exécution du contrat et dès qu’il en aura connaissance, les initiatives et/ou les lois et réglementations, politiques, stratégies et plans d’action adoptés, quels qu’ils soient, ainsi que tout autre fait en rapport avec l’objet du contrat (pour plus d’informations, se référer aux obligations générales du prestataire énoncées dans l’article 3.1.2 des conditions juridiques de l’acte d’engagement).

Sauf accord contraire convenu avec le Conseil, le prestataire rédigera ses documents en français (pour plus d’informations, se référer aux obligations générales du prestataire énoncées dans les articles 3.2.2 et 3.2.3 des conditions juridiques de l’acte d’engagement).

En matière d’**exigences de qualité**, le (ou les) prestataire(s) retenu(s) doi(ven)t veiller*, entre autres*, à ce que :

* les livrables soient fournis conformément aux plus hauts standards de qualité en usage dans le monde professionnel et universitaire ;
* les instructions spécifiques transmises par le Conseil, quelles qu’elles soient, soient suivies le cas échéant.
1. PRIX

Les soumissionnaires sont invités à indiquer leurs prix, en remplissant et en envoyant le tableau de prix joint à l’acte d’engagement (section A). Ces prix sont fermes et non révisables.

Le Conseil indiquera sur chaque bon de commande (voir section D ci-après) le prix forfaitaire correspondant à chaque livrable, calculé en fonction du prix unitaire, tel que convenu dans le présent contrat.

1. COMMENT FONCTIONNE LE PRÉSENT CONTRAT-CADRE ? (PROCÉDURE DE PASSATION DE COMMANDE)

Les soumissionnaires sont informés des résultats une fois la phase de sélection terminée. Les livrables sont ensuite fournis sur la base des bons de commande adressés par le Conseil au prestataire retenu, par voie postale ou électronique, et ce **en fonction des besoins** (le Conseil n’a aucune obligation de passer commande).

Les prestataires **assujettis à la TVA** joindront également à chaque bon de commande signé un devis[[2]](#footnote-3) (facture pro forma) conforme aux indications spécifiées sur chaque bon de commande, et faisant apparaître :

* le nom et l’adresse du prestataire ;
* son numéro de TVA ;
* la liste complète des livrables ;
* le prix par type de livrable (dans la devise mentionnée dans l’acte d’engagement, hors taxes) ;
* le prix forfaitaire par type de livrable (dans la devise mentionnée dans l’acte d’engagement, hors taxes) ;
* le prix forfaitaire total (dans la devise mentionnée dans l’acte d’engagement, hors taxes).

Un bon de commande lie juridiquement les parties lorsqu’une fois signé par le prestataire, il est approuvé par le Conseil par apposition d’un numéro de commande, de sa signature et d’un cachet sur le bon de commande. Un exemplaire de chaque bon de commande approuvé est envoyé au prestataire, si possible le jour de sa signature.

1. ÉVALUATION

*Critères d’exclusion et absence de conflit d’intérêts*

(en signant l’acte d’engagement, vous déclarez sur l’honneur ne pas vous trouver dans l’une des situations visées ci-dessous)

Est exclu de la participation au marché tout candidat ou soumissionnaire :

* qui a fait l’objet d’une condamnation prononcée par un jugement définitif pour une ou plusieurs des raisons suivantes : participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, blanchiment de capitaux, financement du terrorisme, infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes, au travail des enfants ou à la traite des êtres humains ;
* qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d’activités, de règlement judiciaire ou de concordat préventif ou dans toute situation analogue résultant d’une procédure de même nature, ou qui fait l’objet d’une procédure de même nature ;
* qui a fait l’objet d’un jugement ayant autorité de chose jugée constatant un délit affectant sa moralité professionnelle ou une faute grave en matière professionnelle ;
* qui n’est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou de ses impôts et taxes, selon les dispositions légales du pays où il est établi ;
* qui est ou est susceptible de se trouver dans une situation de conflit d’intérêts ;
* qui sont ou leur(s) propriétaire(s) ou cadre(s) supérieur(s), dans le cas de personnes morales, inclus dans les listes des personnes ou entités sujettes aux mesures restrictives appliquées par l’Union Européenne (disponible sur [www.sanctionsmap.eu](http://www.sanctionsmap.eu)).

*Critères d’éligibilité*

« Capacité à fournir une équipe répondant aux exigences décrites dans les spécification techniques (Annexe X – Section 10)

4 années d’expérience minimum dans le domaine du développement web

Expérience dans le secteur et avec des organisations internationales ou partenaires internationaux

Seules les offres soumises en français seront réputées recevables.

*Critères d’adjudication*

* Critères de qualité (60 %), dont :
* Qualité des méthodes proposées pour exécuter les tâches

Capacité à s’adapter au contexte institutionnel

Capacité/disponibilité à accompagner le partenaire

* Critères financiers (40%).

Le Conseil se réserve le droit de faire passer un entretien aux soumissionnaires éligibles.

Les soumissions multiples ne sont pas autorisées.

1. NEGOTIATION

Le Conseil se réserve le droit de mener des négociations avec les prestataires conformément à l'article 20 de l’arrêté 1395.

1. DOCUMENTS À FOURNIR
* Un exemplaire de l’**acte d’engagement[[3]](#footnote-4)** rempli et signé (voir en pièce jointe) ;

Un portfolio professionnel détaillé, démontrant sans équivoque possible que le soumissionnaire satisfait aux critères d’éligibilité ;

 Une proposition technique contenant une description des ressources techniques et humaines (y compris les CV des personnes proposées pour participer à l'activité) qui seront affectées à la fourniture des services demandés, dans leur intégralité ;

* La liste des propriétaires et cadres supérieurs, pour les personnes morales uniquement ;
* Une description de la réalisation de la mission avec l’indication d’un planning d’exécution pour une mise en ligne préliminaire prévue le 20 mai 2021
* Une indication des services et accompagnements proposés au profit de la HAICA

**Tous les documents seront soumis en français, à défaut de quoi l’offre sera exclue.
Si l’un des documents exigés est manquant, le Conseil de l’Europe se réserve le droit de refuser l’offre.**

**Le Conseil de l’Europe se réserve le droit de refuser toute offre si, une fois imprimés, les documents scannés s’avèrent être d’une qualité si mauvaise qu’ils ne peuvent pas être lus.**

**\* \* \***

1. Les activités du Conseil de l’Europe sont régies par son [Statut](https://rm.coe.int/1680306053) et ses règlements intérieurs. Les achats sont régis par le Règlement financier de l’Organisation et par l’[arrêté n° 1395 du 20 juin 2019 sur les procédures du Conseil de l’Europe en matière d’achats](https://search.coe.int/intranet/Pages/result_details.aspx?ObjectId=090000168094853f). [↑](#footnote-ref-2)
2. Ce devis doit impérativement respecter les prix figurant dans l’acte d’engagement. Si les prix ne correspondent pas, le Conseil de l’Europe se réserve le droit de dénoncer tout ou partie du contrat avec le prestataire. [↑](#footnote-ref-3)
3. Le Conseil de l’Europe se réserve le droit de demander aux soumissionnaires, à un stade ultérieur, les pièces justificatives suivantes :

un extrait de casier judiciaire ou, à défaut, un document équivalent délivré par l’autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d’établissement dont il résulte que les trois premiers critères d’exclusion répertoriés ci-dessus sont satisfaits ;

un certificat délivré par l’autorité compétente du pays d’établissement indiquant que le quatrième critère est satisfait ;

pour les personnes morales, un extrait du registre du commerce et des sociétés ou autre document officiel prouvant la propriété et le contrôle du participant ;

pour les personnes physiques (y compris des propriétaires et les cadres supérieurs de personnes morales) une copie scannée d’une pièce d’identité valable avec photographie (ex. passeport). [↑](#footnote-ref-4)